EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Gérard BOHNER à Olivier BIANCHI, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Françoise NOUHEN**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant le débat de la question n°1
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Jérôme AUSLENDER)
Alain LAFFONT donne pouvoir à Patricia GUILHOT et quitte la séance avant le vote de la question n°4
Saïd Akim BARA arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Philippe BOHELAY)
Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Jean-Pierre BRENAS et quitte la séance avant le vote de la question n°7

Rapport N° 18

ADHÉSION À FRANCE EAU PUBLIQUE

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) est engagée depuis 2014 dans une démarche qualité en vue de répondre aux normes qualité (ISO 9001), sécurité et santé au travail (OHSAS 18 0001) et environnementales (ISO 14 001).

Un premier audit interne mené en 2014 a fait ressortir la nécessité d'améliorer la thématique des "partenariats et ressources" en développant notamment la participation à des réseaux et groupes de travail professionnels (critère 4 du Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques).

Dans ce cadre, il est proposé que la Ville de Clermont-Ferrand adhère à l'association France Eau Publique.

France Eau Publique regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies) et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la FNCCR compte plus de 460 collectivités adhérentes, dont la population totale représente 46 millions d'habitants et France Eau Publique compte 38 adhérents.

Les membres de France Eau Publique s'engagent dans le cadre de valeurs emblématiques et partagées : transparence, solidarité, performance durable et efficience, proximité et implication des parties prenantes.

L'action de France Eau Publique se développe à un double niveau :

- une dimension de représentation et de lobbying institutionnels afin de promouvoir le modèle de la gestion publique auprès de toutes les instances politiques et professionnelles concernées,
- une dimension de coopération technique entre les acteurs de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement afin de mutualiser leurs ressources, d'améliorer leur performance et de favoriser une émulation mutuelle.

Pour réaliser ces objectifs, France Eau Publique mobilise ses adhérents dans des groupes de travail thématiques animés par des experts reconnus issus des gestionnaires publics membres : achats, gestion des abonnés, gestion patrimoniale, ressources humaines.

La Charte France Eau Publique détaille ces valeurs fondamentales, et son fonctionnement est précisé dans un règlement intérieur.

Une cotisation complémentaire, basée sur le nombre d'habitants, permet le financement de cette structure. Pour la Ville de Clermont-Ferrand, elle serait pour 2015 d'environ 2 200 € à financer par les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association France Eau Publique,
- d'adopter la charte de France Eau Publique et son règlement intérieur.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2015

Pour le Maire et par délégation

L’Adjoint,

Nicolas BONNET

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de France Eau Publique s'articule autour de 3 entités distinctes.

- Le Conseil d'orientation
Y siègent les représentants de tous les membres du réseau, réunis au minimum une fois par an pour élaborer les grandes orientations de la structure, définir ses priorités d'actions et sa feuille de route annuelle, préciser les modalités de financement correspondantes, discuter les règles de cotisation de ses membres, examiner le bilan des actions passées, accueillir les nouveaux membres, proposer son représentant au Conseil d'administration de la FNCCR et, au-delà, ses représentants dans les diverses instances.
Chaque membre du réseau dispose d'une voix au sein du Conseil d'orientation.

- Le Comité de pilotage
Il est chargé de la bonne exécution de la feuille de route arrêtée par le Conseil d'orientation et de la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à cet effet.
Tout membre du réseau peut y désigner (au moment de l'adoption de la charte) un représentant titulaire et un suppléant (autant que possible un élu et un cadre) qui s'engagent à une disponibilité de temps et de moyens suffisante pour garantir la réactivité et l'efficacité nécessaires au bon fonctionnement du comité de pilotage. Compte tenu de la diversité de l'implantation géographique des membres du réseau, une communication par voie électronique et/ou visio conférence sera privilégiée pour veiller au bon avancement des travaux. Toutefois le comité devrait se réunir selon une périodicité trimestrielle pour échanger sur les sujets et prendre toute décision nécessaire.

- Les groupes de travail
Si leur nombre et leurs thèmes de travail ne sauraient être figés, les membres fondateurs de France Eau Publique souhaitent mettre l'accent notamment sur les questions de gouvernance, de relations aux abonnés et aux usagers, de représentation institutionnelle et de lobbying, de pratiques managériales, de gestion patrimoniale ainsi que de mutualisation d'achats (de services et de produits). Tout membre du réseau pourra proposer de nouvelles actions. L'objectif est affirmé de créer un outil commun permettant d'offrir des prestations de services aux membres de France Eau Publique pourra être envisagée.

BONNES PRATIQUES

En contre partie de leur adhésion à France Eau Publique, ses membres sont ainsi tenus à un certain nombre de droits et d'obligations :

- Adhérer aux principes développés dans la présente charte et manifester son adoption par délibération de son assemblée délibérante (à renouveler en début de chaque mandat) ;
- Contribuer au financement du réseau (cotisations) ;
- Etre ambassadeur du réseau pour en accroître le rayonnement ;
- Souscrire à l'esprit de collégialité et de réciprocité affirmé ;
- Respecter la confidentialité des échanges dans un souci de loyauté vis-à-vis du réseau et de ses membres ;
- Prendre part, par leur vote au conseil d'orientation de la Fédération, à la désignation de leur représentant au CA de la FNCCR et à la définition des orientations et des axes de travail ;
- Participer, s'il le souhaite, au comité de pilotage ;
- S'investir dans les groupes de travail ;
- Mettre à la disposition du réseau, à proportion de ses moyens, des interlocuteurs adaptés sur des bases minimales convenues annuellement en accord avec les priorités d'actions retenues ;
- Contribuer à un fonctionnement efficace et à des réalisations tangibles par une culture commune du résultat ;
- Mutualiser leurs moyens en vue de coopérations diverses ;
- Bénéficier/fournir des prestations de conseil ponctuelles ;
- Contribuer à l'élaboration et au maintien à jour d'un annuaire de compétences ;
- Mettre à disposition des autres membres ses ressources documentaires.

Dans un souci d'efficacité, France Eau Publique entend faire preuve de souplesse dans son fonctionnement.
Il n'en demeure pas moins nécessaire que chacun de ses membres s'engage à respecter les quelques grands principes ci-dessus définis et manifeste un investissement suffisant pour faire vivre concrètement un projet fédérateur au service d'une gestion publique de l'eau performante.

Réseau des gestionnaires publics de l'eau

FEP
FRANCE EAU PUBLIQUE

CHARTE

Au sein de la FNCCR, France Eau Publique (FEP) regroupe des collectivités et des opérateurs français d'eau et d'assainissement autour d'un triple principe fondateur : l'eau est un bien commun, l'accès à l'eau de tous constitue un droit humain inaliénable et la nécessaire performance de sa gestion doit être mise au service exclusif de l'intérêt général. En conséquence, les membres du réseau affirment que la gestion de ce bien public et vital ne peut être soumise à des intérêts privés et considèrent que seule la gestion publique de l'eau permet de garantir une gestion durable et solidaire du service public, de son patrimoine et de la ressource. Ses membres revendiquent ainsi une pleine maîtrise de leur service à travers la mise en œuvre d'une gestion publique assumée soit par la collectivité elle-même (régie) soit par une entité autonome dédiée (EPIC ou SPL).

En cohérence avec ce principe, France Eau Publique regroupe :
- des autorités organisatrices dont les services d'eau et/ou d'assainissement font l'objet d'une gestion publique ou qui se sont officiellement engagées sur la voie d'un retour en gestion publique ;
- des opérateurs publics ou sous contrôle public (régies, sociétés publiques locales) ; en tout état de cause, un opérateur lié aux grandes entreprises privées du secteur ne saurait répondre aux critères d'appartenance à ce réseau.

Pour formaliser leur adhésion, les membres du réseau devront adopter le texte de la présente charte par un vote de leur assemblée délibérante, à renouveler à chaque changement de mandat.

La gestion du cycle de l'eau est aujourd'hui et pour demain une question qui dépasse les frontières. L'enjeu est tout à la fois assurément mondial et local : la préservation et la gestion solidaire de la ressource d'une part, l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement d'autre part sont à appréhender dans le cadre d'une politique globale. A l'échelle européenne, des actions communes ont déjà permis de donner de la voix pour promouvoir la gestion publique, notamment à travers le réseau « Aqua publiqua Europea ».
France Eau Publique entend travailler en lien et en appui à ce dernier, ainsi qu'avec les autres associations nationales d'opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement.
Les opérateurs publics fondateurs de ce réseau entendent enfin porter une vision très large du grand cycle de l'eau, s'impliquant en tant que parties prenantes essentielles d'une gestion durable des milieux naturels, tant au niveau des contrats de bassin que de l'élaboration des SAGE.

PRINCIPES FONDATEURS

VALEURS

Ce faisant, les membres du réseau s'engagent autour de valeurs fortes et structurantes, au service de la gestion publique de l'eau et de l'intérêt général.

LA TRANSPARENCE

Elle constitue une exigence absolue, tant vis-à-vis de l'autorité organisatrice que des usagers du service. Elle se fonde notamment sur l'individualisation des comptes, la mesure et l'affichage des résultats techniques et financiers, la clarté des informations délivrées aux élus et aux usagers. Toutes les données relatives à la bonne exécution du service doivent être pleinement accessibles. Les gestionnaires publics de l'eau refusant les logiques commerciales, ils entendent développer la transparence réciproque pour privilégier la coopération, l'échange et la mutualisation des moyens et des bonnes pratiques.

LA SOLIDARITÉ

La gestion publique, parce qu'elle conteste le principe d'une marchandisation d'un bien commun susceptible de générer un enrichissement privé, place la solidarité au-dessus de tout. Une gestion solidaire du cycle de l'eau doit en effet garantir l'accès de tous à un service d'eau de qualité, quelle que soit leur situation et sans discrimination. Cette solidarité doit également s'affirmer à l'échelle internationale en participant à des programmes de renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement et à la création de services publics performants.

LA PERFORMANCE DURABLE ET L'EFFICIENCE

Il s'agit, en toute chose, de faire prévaloir l'intérêt général et le long terme sur des intérêts particuliers, commerciaux ou de court terme, pour garantir la durabilité des services d'eau et d'assainissement. Dans la mise en œuvre d'une gestion publique exemplaire, la performance doit donc être globale : technique, économique, sociale et environnementale. Offrir le service de la meilleure qualité possible au meilleur coût constitue ainsi un objectif essentiel à atteindre, grâce au réinvestissement de l'ensemble des excédents d'exploitation et gains de productivité au profit du service et des usagers. La préservation des patrimoines technique et naturel sur lesquels se fonde l'accès à l'eau et à l'assainissement constitue un enjeu majeur au bénéfice des générations futures.

LA PROXIMITE ET L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Services publics de proximité, les membres de la France Eau Publique entendent associer l'ensemble des parties prenantes (élus, agents des services, usagers, associations compétentes, partenaires locaux,…) aux grandes orientations données à l'exploitation de leurs services, leur amélioration continue et l'évaluation de leurs résultats. L'activité de ces opérateurs s'inscrit dans une logique de développement économique local, avec un accent particulier sur le maintien de l'emploi de proximité et la volonté affirmée d'un contact humain direct avec les usagers et partenaires.

OBJECTIFS

France Eau Publique entend développer son action à un double niveau :

1. **Une dimension de représentation et de lobbying institutionnels afin de promouvoir le modèle de la gestion publique auprès de toutes les instances politiques et professionnelles concernées.**

Les membres de France Eau Publique entendent mener une politique active pour convaincre les autorités organisatrices des avantages d'une gestion publique locale performante et pour accompagner celles qui feront un choix en faveur de ce mode de gestion.

Les gestionnaires publics de l'eau veulent en outre être reconnus et traités à parité avec les opérateurs privés en veillant à ce que les autorités institutionnelles leur accordent les mêmes droits et les mêmes moyens que les organes représentants les opérateurs commerciaux, au titre des services référents, des financements et des représentations dans les instances (comité national de l'eau, ONEMA, comités de bassin,…).

2. **Une dimension de coopération technique entre acteurs de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement afin de mutualiser leurs ressources, d'améliorer leur performance et de favoriser une émulation mutuelle.**

En contrepoint du modèle commercial auquel souscrivent les grandes entreprises privées du champ concurrentiel, les gestionnaires publics de l'eau entendent faire prévaloir entre eux un double principe de coopération et de solidarité. L'amélioration continue et la performance du service ne sauraient naître de la mise en concurrence des acteurs mais bien de la mise en commun de leur savoir-faire, de leur expertise et de leurs meilleures pratiques, ainsi que de la mobilisation des énergies de leurs équipes élues et salariées.

Les membres de France Eau Publique s'engagent ainsi sur la voie de collaborations concrètes : partages d'informations, retours d'expériences, audits croisés et benchmark de stratégies/pratiques/résultats, achats groupés, services partagés, référentiels communs et publications communes, actions partenariales (recherche, communication, etc.)… Des groupes de travail spécifiques, ouverts à tous, fournissent le cadre de définition des modalités de telles coopérations.

(découpe)

Promouvoir et renforcer la gestion publique de l'eau



fep
FRANCE
EAU PUBLIQUE

Réseau des gestionnaires publics de l'eau

(découpe)

Pour une gestion de l'eau performante durable, solidaire et

transparente

FRANCE EAU PUBLIQUE regroupe des collectivités et opérateurs publics (régies et sociétés publiques locales), engagés dans une démarche de partage de bonnes pratiques, de mutualisation de moyens, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

Les membres de France Eau Publique considèrent que la nécessaire performance de la gestion publique doit être mise au service exclusif de l'intérêt général et non d'intérêts privés et que la gestion publique de l'eau est la seule qui garantisse une gestion transparente, durable et solidaire du service public, de son patrimoine et de la ressource.

Quand gestion publique rime avec...



Éthique

L'eau n'est pas un ***bien marchand****.*

1

Gouvernance et politique

Les élus locaux sont les ***garants de l'intérêt général****.*

2

Démocratique

Les usagers sont pleinement ***partie prenante*** *du service de l'eau.*

3

Emploi local, proximité et accueil physique

L'humain est au cœur *de la gestion publique.*

4

Garantie d'un prix véridique

En gestion publique, ***100% de l'argent*** *de l'eau reste à l'eau !*

5

Expertise et savoir-faire technique

Un ***personnel qualifié*** *garantit la meilleure qualité de service.*

6

Transparence et contrôles périodiques

Les comptes des collectivités sont publics, consultables et ***contrôlés régulièrement****.*

7

Gestion performante, innovante et dynamique

La gestion publique vise ***l'exigence et l'excellence****.*

8

1 *L'eau n'est pas un **bien marchand**.*

L'accès à l'eau pour tous constitue un **droit fondamental** et inaliénable. Ressource indispensable à la vie, elle ne doit pas être soumise aux dividendes : les excédents éventuels doivent être entièrement réinvestis localement dans le service de l'eau. La nécessaire performance de sa gestion doit être mise au **service exclusif de l'intérêt général**.

2 *Les élus locaux sont les **garants de l'intérêt général**.*

En gestion publique, la collectivité conserve tous les leviers de décision, d'information, mais aussi d'exécution et de contrôle du service grâce à ses compétences en interne. **Ce sont donc les élus locaux qui sont au cœur du dispositif et qui pilotent le service de A à Z**. Ils répondent de sa bonne gestion devant les usagers. C'est la garantie de la recherche continue de l'intérêt général, la maîtrise des coûts et la qualité de service optimisée.

3 *Les usagers sont pleinement **partie prenante** du service de l'eau.*

Les citoyens-consommateurs souhaitent de plus en plus devenir des **acteurs du service de l'eau** et ne pas être réduits à de simples "clients". Ils veulent ainsi s'assurer de sa saine gestion et de la bonne adéquation du prix payé avec la qualité du service rendu. La gouvernance rapprochée passe donc par la démocratie participative. Celle-ci s'appuie sur des **instances de concertation et de cogestion** qui permettent aux citoyens-consommateurs de participer activement au fonctionnement de leur service d'eau en étant **force de propositions** sur divers sujets : accès social à l'eau, qualité du service, tarifs... sans oublier les engagements de service, l'évaluation de l'atteinte des objectifs...

4 ***L'humain est au cœur** de la gestion publique.*

Les gestionnaires publics de l'eau garantissent un **service local de proximité**, en maintenant des accueils téléphoniques et physiques au plus près du domicile des usagers. Ils contribuent au **maintien de l'emploi local** en mobilisant le tissu des PME de leur territoire dans le cadre des marchés publics de travaux et de services qui leur sont accessibles.

5 *En gestion publique, **100% de l'argent** de l'eau reste à l'eau !*

Pas d'actionnaires privés, pas de dividendes à reverser en fin d'année, **pas d'enrichissement sur le dos des consommateurs !** En gestion publique, le prix de l'eau payé par l'usager permet de **couvrir les charges réellement supportées par le service**, à l'exclusion de toute autre dépense. Les tarifs sont ainsi définis en fonction des coûts réels, des investissements à réaliser sur le court et le long-terme, et des priorités d'action du service.

6 *Un **personnel qualifié** garantit la meilleure qualité de service.*

Les collectivités et opérateurs publics emploient du personnel issu des mêmes cursus de formation que les sociétés privées. Tout au long de leur carrière, **les agents de l'eau et de l'assainissement sont formés** pour approfondir leurs connaissances et développer de nouvelles compétences. Motivés par l'intérêt général, **ces agents sont mobilisés toute l'année 24h/24 et 7j/7** pour assurer la continuité du service, gérer les éventuelles situations d'urgence et apporter à l'usager la qualité de service attendue.

7 *Les comptes des collectivités sont publics, consultables et **contrôlés régulièrement**.*

Régulièrement contrôlées par les Chambres Régionales des Comptes, la sincérité des comptes, la bonne gestion du patrimoine et des fonds publics, ainsi que la performance du service rendu, font l'objet d'une attention renforcée.
Tous les comptes sont publics.

8 *La gestion publique vise **l'exigence et l'excellence**.*

Les gestionnaires publics de l'eau sont fortement engagés dans des politiques de regroupement et dans des démarches d'échange de bonnes pratiques, de comparaison de performances et de certifications. En mutualisant leurs connaissances et leurs expériences réussies, ils s'inscrivent dans une **dynamique d'amélioration continue** pour garantir la meilleure qualité de service au prix le plus juste.
Innovants, les gestionnaires publics sont **grands utilisateurs, acheteurs et parfois concepteurs des nouvelles technologies**. Ils soutiennent les filières de recherche-développement et d'innovation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, reconnaissant les apports du secteur privé mais aussi de la recherche publique.

France Eau Publique s'est donné ***4 objectifs principaux*** *:*

1. **Renforcer les synergies** et développer des échanges de bonnes pratiques et des contacts entre élus et experts des gestionnaires publics français.

2. **Favoriser une émulation mutuelle**, afin de progresser vers l'excellence de la gestion publique et le faire savoir.

3. **Appuyer les entités publiques émergentes** pour les accompagner, faciliter leur réussite et renforcer à terme la dynamique collective.

4. **Faire progressivement contrepoids au lobbying des grands groupes privés** pour promouvoir la gestion publique et ses valeurs.

Pour réaliser ces objectifs, France Eau Publique mobilise ses adhérents dans des **groupes de travail thématiques animés par des experts** reconnus issus des gestionnaires publics membres : achats, gestion des abonnés, gestion patrimoniale, ressources humaines.

Adhérer

Adhérer à France Eau Publique, c'est d'abord participer à un réseau d'élus, de praticiens et d'experts mobilisables sur tous les aspects de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement : techniques, juridiques, budgétaires, comptables et fiscaux, administratifs, et organisationnels, ressources humaines... Il permet de mutualiser les expériences et pratiques, de favoriser l'entraide et de progresser collectivement.

France Eau Publique porte la voix des collectivités et opérateurs publics auprès des pouvoirs publics et dans les instances de décision, favorise les échanges au niveau national avec les associations de consommateurs, environnementales, citoyennes, les entreprises et les syndicats, le monde de la recherche... et relaye leurs positions dans les médias pour mieux faire connaître la gestion publique.

Adhérer à France Eau Publique contribue donc aussi à renforcer son audience et son efficacité au bénéfice de tous.

> Modalités d'adhésion : nous contacter

fep
FRANCE
EAU PUBLIQUE

CONTACT

FEP c/o FNCCR
20 bd de La Tour-Maubourg - 75007 PARIS
tél 01 40 62 16 40 - fax 01 40 62 16 21
fep@fnccr.asso.fr
www.france-eaupublique.fr

BINGO 06/2014